

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 59 (1921)
Heft: 17

Artikel: Au bon vieux temps
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-216375>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Toi, qui pris soin en tout temps de nos pères,
Bénis la Suisse et ces peuples de frères,
Auxquels ta grâce a voulu nous unir;
Dieu de la paix! des vœux assurés,
Fais-la descendre au sein de nos contrées,
Et que nos cœurs sachent la maintenir.

AU VIEUX TEMPS

LA Feuille d'Avis de Montreux reproduit le curieux document que voici, trouvé, dit-elle, au tréfonds d'un tiroir. C'est un manuscrit qui contient les « Comptes que rend Emmanuel, feu Vincent D., vivant lieutenant de milice de Chailly, des revenus du dit village dès la St-Gal 1770 jusques à St-Gal 1772. »

En voici quelques fragments :

« Le 4e avril (1771) j'ai reçu Messrs les Pasteurs pour la visite de l'Ecole. Or, comme on avoit appris que Ceux du Village de Brent les avoient reçu d'une façon un peu plus distinguée que de coutume à l'occasion du nouveau Diacon, je reçus ordre de l'Assemblée du Village d'y faire attention. Pour ce me vient 15 batz. Le 30 avril, par ordre du Conseil, j'ai livré demi quartette d'huile de noix à Ester A. pour la dédomager de ce qu'elle a fourni de la lumière pour plusieurs assemblées nocturnes du Village, 2 batz. »

Plus loin, on lit :

« Le 23e juillet (1771), par ordre du Conseil, j'ai fait engraisser le soufflet de la forge; acheté l'huile de poisson et de l'empeigne pour un batz... Le 17e mars (1772), avons encore travaillé à réparer cette fontaine; or, comme je ne pus trouver pour y venir que ceux qui y avoient déjà été le jour devant jusques à 11 heures de la nuit, ils trouvèrent à propos de boire un coup et je leur donai un pot de vin blanc et un demi pot de rouge. » Et enfin, cette dernière citation éloquent dans sa simplicité : « Le 8e avril, le village s'étant derechef assemblé pour examiner les comptes du S. Jean-Daoid A., l'Assemblée a bû un pot de vin. »

LE MOULIN AUX ÉPINARDS

LE « Moulin aux Epinarads » n'est pas un mythe; il existe et beaucoup se permettent d'en douter ou de l'ignorer.

Sans en connaître l'existence, il a servi pas mal de mystificateurs ignorants, témoin ceci : Il y a plus de quarante ans de cela, un jeune Confédéré, venu dans une famille vaudoise du Jura — en échange — pour s'initier à la langue de Voltaire, en fut la victime inconsciente. A peine au courant de la langue et incapable encore d'être chargé d'une commission quelque peu compliquée sans un bout de billet, il se vit, par les jeunes gens de la famille, confier la mission d'aller chercher le « moulin aux épinards » chez une connaissance demeurant à 3 ou 400 mètres de la maison. Il reçut un sac enroulé et soigneusement ficelé pour rapporter l'objet demandé. Il partit tout fier de sa mission. A son arrivée, on devina d'emblée qu'on pouvait corser la farce, et on le dépêcha plus loin encore, sous prétexte que le moulin se trouvait chez N. et on ajouta quelques mots au billet, non, comme on peut le penser, sans se faire du bon sang après le départ du commissionnaire.

Enfin, non sans peine, suant et soufflant, le jeune Confédéré revint à la maison ayant hâte de poser ce moulin aux épinards, qui était ma foi bien lourd.

Ses camarades de rire aux éclats en défilant puis versant le sac qui contenait... une grosse pierre. Colère du commissionnaire qui jura qu'on ne l'y reprendrait plus et de se venger du tour qu'on venait de lui jouer. Le lendemain, comme un fait exprès, il recevait de la maison paternelle une corbeille de magnifiques pommes, demandées précisément pour régaler ses « amis »; des fruits comme on n'en voyait pas ou rarement dans ce pays de « pives »; mais, rira bien qui rira le dernier. Il ouvrit sa corbeille, fit admirer la beauté de ses pommes, puis les enferma soigneusement dans sa garde-robe. Les « amis » purent pendant nombre de jours, matin, midi et soir, et cela régulièrement, voir le jeune Confédéré « s'afficher » pour croquer à belles dents ces pommes rouges et juteuses, sans qu'ils pussent en goûter seulement une. Ce fut sa vengeance !

E. M.

LE FEUILLETON



BERTHE BERNARD

(Suite.)

— Asseyez-vous, mon bon docteur.

Le brave homme, un peu surpris, cherchait autour de lui ce qui lui avait changé sa Berthe, peu coutumière, depuis son veuvage, de telles amabilités.

— Tante Lavanchy n'est donc pas là ? demanda-t-il.

— Non, docteur, et je le regrette.

Elle sourit malicieusement et ajouta :

— Je sais bien que vous ne venez que pour elle.

Il protesta. Non, vraiment, il ne la cherchait point, mais le hasard qui, parfois, fait bien les choses les mettait, de temps en temps, sur le même chemin.

— Or, comme les pôles de signes contraires s'attirent, nous ne pouvons, dans ces cas-là, faire autrement que de nous rencontrer.

— Soit. Mais, dites-moi, docteur, avez-vous connu mon oncle Lavanchy ?

— Si je l'ai connu ! C'est à dire que nous étions une paire d'amis, aussi liés que Jules Bernard et Georges Vaudroz...

A l'évocation imprévue de ces deux personnages, Berthe, un peu déroutée, rougit légèrement, tandis que le docteur l'observait. Satisfait, sans doute de l'effet produit par sa phrase, il poursuivit :

— J'ai reçu même toutes ses confidences...

— Ses confidences ?

— Eh ! oui. Et j'ai dû plus d'une fois lui remonter le moral à ce pauvre diable. Va, ma petite, ce n'était pas drôle... non, pas drôle du tout.

— Je ne comprends pas... Quelles confidences ! A propos de quoi ?

— Mais, parbleu, à propos de ta tante, pas à propos du bateau à vapeur...

— De ma tante ? De sa femme ?

— De ta tante, de sa femme. Oui, mon enfant.

— Je n'y suis plus du tout.

— Dis que tu n'y fus jamais, ce sera mieux.

— Pourtant, ma tante Lavanchy...

— ...faisait à son mari une vie d'enfer, voilà l'exacte vérité.

— Pas possible.

— Et, note, s'il te plaît que Lavanchy était le plus doux des notaires, le meilleur des hommes, le plus conciliant des conseillers communaux... Une pâte, quoi.

— Et, alors ?

— Et, alors, sa femme n'entendait pas que ce moulin fût autre chose qu'un moulin. Elle ne lui laissait aucune initiative. Elle voulait être et rester maîtresse en toutes choses. Il y eut des tiraillements dans les premiers temps; puis, comme de raison, le caractère le plus tenace l'emporta. Ce fut le triomphe conjugal de Madame Estelle Lavanchy.

— Mais elle l'aimait.

— D'une singulière façon.

— Elle l'a beaucoup pleuré, éternellement regretté.

— Il n'y a de regrets éternels que sur les tombeaux et les couronnes mortuaires.

— Oh ! docteur !

— C'est ainsi, pas autrement.

— Enfin, dites ce qu'il vous plaira, mais tante Lavanchy aimait son mari.

— Elle s'aimait elle-même avant tout, ma petite. Mais elle aimait surtout son indépendance, la possibilité d'agir sans contrôle. Et c'est cela qui l'a décidée à ne jamais se remarier.

— Non.

— Si, si. Elle a eu peur des luttes nouvelles. Elle a craint de voir contester son autorité, bien qu'elle pût aisément se rendre compte qu'avec son entêtement de femme tout dut à la fin plier devant elle...

Il sourit, hochant la tête, et sur un ton de suprême dédain :

— Vois, maintenant, comme les hommes sont bêtes, fit-il. Je savais tout cela, n'est-ce pas. Je l'avais pour ainsi dire vécu puisque ce pauvre Lavanchy m'en rabâchait les oreilles. Eh ! bien, si elle avait voulu... car elle a été très bien autrefois... On ne s'en doutait guère aujourd'hui.

— Oh ! vous, docteur, vous ne vous seriez pas laissé faire...

— Tu crois ?

— Vous avez trop de malice et de finesse.

(A suivre.)

G. HÉRITIER.

ASSOCIATION DES VAUDOISES

Assemblée générale de 1921.

La III^{ème} assemblée générale annuelle de l'Association des Vaudoises est convoquée pour le dimanche 15 mai à Grandson, où le chœur *Caecilia* prépare une cordiale et amicale réception.

Le programme de la journée est le suivant :

10-12 heures. — Visite de l'exposition d'ouvrages (mitaines, châles, dentelles, crochets de toutes espèces, tricotages, etc., etc., etc.). L'exposition est publique et ouverte à tous ceux qu'elle intéresse.

12 heures. — Figue-nique au bord du lac (au local du Chœur de Dames, s'il pleut) (apporter ses provisions).

13 heures. — Assemblée générale avec l'ordre du jour suivant :

1. Appel des sections et de leurs déléguées. — 2. Lecture du procès-verbal de la III^{ème} assemblée générale (Montreux). — 3. Rapport du Comité (Mlle Widmer, présidente). — 4. Rapport de la caissière (Mme Paul Bonnard). — 5. Rapport des vérificatrices (Bussigny-Mex-Penthalaz). — 6. Election des vérificatrices pour 1921-1922. — 7. Election du Comité central (art. 10 des statuts). — 8. Rapport des sections (aussi brefs que possible). — 9. Propositions individuelles (art. 13).

Le Comité central espère que les Vaudoises viendront nombreuses à cette assemblée. Le chœur *Caecilia* a été fondé en janvier 1914; il est donc antérieur à l'Association; il est du devoir des Vaudoises d'aller faire la connaissance de leurs collègues de Grandson.

Les sections et les membres isolées sont priées de s'inscrire auprès de Mlle Walter, chœur *Caecilia*, à Grandson, d'ici au 10 mai. Les sections auront l'obligeance d'indiquer les noms des déléguées et le nombre approximatif de leurs membres qui iront à Grandson.

Les Vaudoises qui ont confectionné des ouvrages pour l'Exposition sont priées de les envoyer, soigneusement étiquetés et emballés, à Mlle Walter, à Grandson; elles les reprendront le soir même.

* * *

Le Chœur des Vaudoises de Lausanne convie ses amis et connaissances à sa soirée annuelle qui aura lieu à la Maison du Peuple, les 29 et 30 avril, dès 8 heures. La deuxième partie du programme sera consacrée à une revue en un acte sur le marché de Lausanne, avec chants, danses et dialogues.

* * *

Les membres actifs (section de Lausanne) sont priés d'assister à la répétition générale dimanche après-midi, 24 avril, à 2 ½ h., au Foyer féminin.

Pour « In Memoriam ».

Désireuse de collaborer à la vente de papillons en faveur d'*In Memoriam*, l'active section de Genève de l'Association des Vaudoises avait obtenu la permission de vendre les papillons au cours de la première représentation du *Major Davel*, par « La Muse », au Grand Théâtre de Genève, le 16 avril. Aidées par le « Cercle de l'Aiglon » et par « La Veveysanne », deux jeunes sociétés vaudoises de Genève, nos collègues ont vendu 1400 papillons et contribué ainsi au beau résultat financier de la vente.

La section de Genève a fait, le dimanche 17 avril, avec un plein succès, malgré le froid et la neige, sa première sortie officielle en costume, dont le but était une belle ferme du Grand Saconnex, propriété d'une Vaudoise.

PHOTOGRAPHIE ARTISTIQUE
PHOTO-PALACE - LAUSANNE
1, Rue Pichard Rue Pichard,

Vermouth NOBLESSE
DÉLICIEUSE GOURMANDE

SE BOIT GLACE G. 162 L.

Rédaction : Julien MONNET et Victor FAVRAT.
J. MONNET, édit. resp.
Lausanne. — Imp. Pache-Varidel & Bron.